

BLACKMAX 22 0-0-4

ANALYSE MINIMUM GARANTIE :

Potasse soluble (K ₂ O).....	4,00 %
Substances Humiques	22,00 %



AVERTISSEMENT

Irritant pour les yeux. Peut être nocif en cas de contact avec la peau.
Nocif si ingéré. Éviter de respirer la poussière, la fumée, les gaz, les brumes, les vapeurs ou les vaporisations.

Éviter les déversements dans l'environnement. Porter des gants de protection et un appareil de protection pour les yeux et le visage.

Si l'irritation des yeux persiste, consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer à l'eau courante pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes et continuer de rincer les yeux. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Si on doit consulter un médecin, apporter le contenant ou l'étiquette du produit. Garder hors de la portée des enfants. Lire l'étiquette avant l'utilisation.

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

2016148A LOI SUR LES ENGRAIS

Densité : 1,19 kg/L

Contenu net : 9,46 litres

Poids net : 11,33 kg

N° de lot : voir le contenant

Fabriqué pour et distribué par :

Loveland Products Canada Inc.

PO Box 5234/64137 Hwy 543 East/High River, AB/T1V 1M4

Pour information sur le produit : 1 800 328-4678

Urgence 24 heures : 1 800 561-8273

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. NOCIF SI INGÉRÉ. ÉVITER LE CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX OU LES VÊTEMENTS. En cas de contact, rincer immédiatement la peau, les yeux ou les vêtements avec une grande quantité d'eau pendant au moins 15 minutes.
Manipuler avec précaution.

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE

- 1. Remplir partiellement le réservoir avec de l'eau et mettre l'agitation en marche.**
- 2. Ajouter lentement le BLACKMAX 22 au réservoir et bien mélanger.**
- 3. Tout en continuant l'agitation, ajouter le produit fertilisant au mélange d'eau et de BLACKMAX 22.**

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

BLACKMAX™ 22 0-0-4 contient du potassium dérivé de hydroxide de potassium et des substances humiques dérivées de léonardite.

MISE EN GARDE : Ne pas appliquer avec des engrais à base de calcium, comme le CAN 17. Des solutions fertilisantes dont le pH est de 5 ou moins pourraient également ne pas être compatibles. Le mélange avec des solutions liquides d'engrais est plus efficace s'il est fait à une usine de mélange. L'application foliaire de **BLACKMAX 22** peu avant la récolte pourrait laisser un résidu brun sur la portion récoltable de la culture. Des précipitations naturelles, une irrigation par gicleurs ou une humidité élevée devraient atténuer cet état de la culture.

DIRECTIVES D'UTILISATION

BLACKMAX 22 peut être appliqué à la plupart des cultures de légumes et de cucurbitacées, aux grandes cultures et aux cultures en rangs, aux arbres à feuilles caduques produisant fruits et noix, aux vignes à raisins et aux petits fruits. Peut être appliqué par des systèmes d'irrigation à rampes pivotantes articulées. Lors du mélange avec une solution de nitrate d'ammonium 20 (AN-20), de nitrate d'ammonium et d'urée, ou de 10-34-0, il est recommandé de diluer **BLACKMAX 22** avec un volume égal d'eau. Il n'est généralement pas recommandé de le mélanger avec de l'eau d'irrigation pour entreposage au champ. Les produits mélangés avec de l'eau d'irrigation devraient être utilisés sans tarder et non entreposés pour des périodes prolongées. Les taux d'application recommandés sont présentés dans les sections suivantes. En cas d'applications répétées, l'utilisateur devrait consulter son conseiller agricole professionnel local.

DOSES D'APPLICATION AU SOL

BLACKMAX 22 peut être appliqué en préplantation, comme démarreur, en épandage latéral, en fertigation, en fertilisation de couverture ou en bandes au sol. Peut être dilué avec de l'eau afin d'assurer une distribution uniforme. Peut être appliqué directement à la semence ou dans le sillon à la dose de 6 à 37,5 L à l'hectare (de 2 à 15,5 L à l'acre).

CULTURES LÉGUMIÈRES ET FRUITIÈRES, GRANDES CULTURES ET CULTURES EN RANGS : Utiliser de 5 à 94 L à l'hectare (de 2 à 38 L à l'acre). Des applications répétées pourraient être bénéfiques.

VERGERS ET VIGNOBLES : Utiliser de 5 à 94 L à l'hectare (de 2 à 38 L à l'acre), injectés à une profondeur de 7 à 13 cm à la périphérie du feuillage ou appliquer en bandes à la surface et faire pénétrer dans le sol en arrosant. Des applications répétées pourraient être bénéfiques.

TAUX D'APPLICATION EN FERTIGATION

GRANDES CULTURES ET CULTURES EN RANGS, VERGERS ET VIGNOBLES, CULTURES LÉGUMIÈRES ET FRUITIÈRES : Utiliser de 5 à 94 L à l'hectare (de 2 à 38 L à l'acre) par irrigation. Continuer l'irrigation pendant au moins 2 heures après l'application afin de nettoyer les conduites et de maximiser la distribution des éléments nutritifs avec le goutte-à-goutte et les microasperseurs. Des applications répétées pourraient être bénéfiques.

APPLICATION PAR IRRIGATION AU GOUTTE-À-GOUTTE – injecter derrière le filtre d'irrigation.

EAU DE TRANSPLANTATION – GRANDES CULTURES ET CULTURES EN RANGS, VERGERS ET VIGNOBLES, CULTURES LÉGUMIÈRES ET FRUITIÈRES : Utiliser de 9,5 à 96 L à l'hectare (de 3,8 à 38 L à l'acre), sans toutefois excéder une concentration de 3 % de **BLACKMAX 22** dans l'eau.

DOSES POUR APPLICATION FOLIAIRE

GRANDES CULTURES ET CULTURES EN RANGS, VERGERS ET VIGNOBLES, CULTURES LÉGUMIÈRES ET FRUITIÈRES : Appliquer de 3 à 30 L à l'hectare (de 1 à 11,5 L en utilisant le taux de dilution approprié pour assurer une couverture adéquate. Une concentration maximale d'une partie de **BLACKMAX 22** pour 10 parties d'eau devrait être utilisée pour les applications foliaires. Des applications répétées pourraient

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. PEUT ÊTRE MORTEL S'IL EST AVALÉ. ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX ET LES VÊTEMENTS. EN CAS DE CONTACT, RINCER IMMÉDIATEMENT LA PEAU, LES YEUX OU LES VÊTEMENTS AVEC BEAUCOUP D'EAU POUR AU MINIMUM DE 15 MINUTES. MANIPULER AVEC PRÉCAUTION.

EXONÉRATION DE GARANTIE ET AVIS

LE MODE D'EMPLOI POUR CE PRODUIT EST CONSIDÉRÉ COMME APPROPRIÉ ET IL FAUT S'Y CONFORMER ATTENTIVEMENT. IL EST IMPOSSIBLE D'ÉLIMINER TOUS LES RISQUES INHÉRENTS ASSOCIÉS À L'UTILISATION DE CE PRODUIT. LES DOMMAGES AUX CULTURES, L'INEFFICACITÉ DU TRAITEMENT OU D'AUTRES CONSÉQUENCES NON INTENTIONNELLES PEUVENT EN RÉSULTER

À CAUSE DE FACTEURS TELS QUE LES CONDITIONS ATMOSPHÉRIQUES, LA PRÉSENCE OU L'ABSENCE D'AUTRES MATIÈRES OU BIEN LA MÉTHODE D'UTILISATION OU D'APPLICATION, QUI SONT TOUS INDÉPENDANTS DE LA VOLONTÉ DE LOVELAND PRODUCTS, INC., LE FABRICANT OU LE VENDEUR. CE PRODUIT EST FOURNI «TEL QUEL» PAR LOVELAND PRODUCTS, INC., LE FABRICANT OU LE VENDEUR, ET N'EST COUVERT QUE PAR LES GARANTIES DU FABRICANT QUI, LE CAS ÉCHÉANT, APPARAISSENT SUR L'ÉTIQUETTE DE CE PRODUIT. SAUF CE QUI EST EXPRESSÉMENT PRÉVU DANS LES PRÉSENTES, LOVELAND PRODUCTS, INC., LE FABRICANT OU LE VENDEUR, N'OFFRE AUCUNE GARANTIE, CONDITION OU REPRÉSENTATION DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT À L'ACHETEUR OU À L'UTILISATEUR, DE FAÇON EXPLICITE OU IMPLICITE, OU PAR USAGE DU COMMERCE, STATUTAIRE OU AUTREMENT, CONCERNANT LE PRODUIT VENDU OU SON UTILISATION, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, SA QUALITÉ MARCHANDE, SON ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER ET SON ACCEPTABILITÉ POUR UN USAGE COMMERCIAL PARTICULIER. SAUF CE QUI EST EXPRESSÉMENT STIPULÉ DANS LES PRÉSENTES, LOVELAND PRODUCTS, INC., LE FABRICANT OU LE VENDEUR, N'OFFRE AUCUNE GARANTIE QUANT AUX RÉSULTATS QU'ON POURRAIT OBTENIR EN SE SERVANT DU PRODUIT. LE SEUL RECOURS DE L'ACHETEUR OU DE L'UTILISATEUR, AINSI QUE LA SEULE RESPONSABILITÉ POSSIBLE DE LOVELAND PRODUCTS, INC., LE FABRICANT OU LE VENDEUR, SE LIMITERA À DES DOMMAGES-INTÉRÊTS NE DÉPASSANT PAS LE COÛT DU PRODUIT. AUCUN AGENT OU EMPLOYÉ DE LOVELAND PRODUCTS, INC. OU DU VENDEUR N'EST AUTORISÉ À MODIFIER LES MODALITÉS DE CETTE EXONÉRATION DE GARANTIE OU LE TEXTE DE L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT NI À FAIRE UNE REPRÉSENTATION OU UNE RECOMMANDATION QUI DIFFÈRE DE L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT OU QUI N'EST PAS CONFORME À CETTE ÉTIQUETTE. LOVELAND PRODUCTS, INC., LE FABRICANT OU LE VENDEUR, NE SERA EN AUCUN CAS RESPONSABLE DES DOMMAGES CONSÉCUTIFS, INDIRECTS OU SPÉCIAUX RÉSULTANT DE L'EMPLOI, DE LA MANUTENTION, DE L'APPLICATION, DE L'ENTREPOSAGE OU DE L'ÉLIMINATION DE CE PRODUIT NI DES DOMMAGES SE TRADUISANT PAR DES PÉNALITÉS, ET L'ACHETEUR ET L'UTILISATEUR DU PRODUIT RENONCENT À TOUS LES DROITS QU'ILS POURRAIENT AVOIR À CET ÉGARD.

Il a été impossible d'effectuer des essais dans toutes les conditions imaginables d'utilisation et, par conséquent, le fournisseur ne peut pas et ne veut pas alléguer ou garantir que le produit est compatible avec toutes les autres substances chimiques ou dans toutes les conditions d'utilisation.

BLACKMAX est une marque de commerce de Loveland Products Canada, Inc.